
DÉCLARATION LIMINAIRE
FORMATION SPÉCIALISÉE SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
3 juillet 2025

Madame la Directrice académique, Mesdames et Messieurs les membres de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail,

L'Éducation nationale a été de trop souvent endeuillée en cette fin d'année.

SUD éducation des Alpes de Haute-Provence s'associe à la douleur de la famille de notre collègue AED Mélanie Grapinet décédée dans l'exercice de ses fonctions.

Loin de la surenchère sécuritaire et de la récupération politique de ce drame, nous constatons avec désolation l'abandon des personnels de l'Éducation nationale, particulièrement des vies scolaires, au vu des faibles moyens qui sont accordés pour l'encadrement scolaire, périscolaire, social et médical des élèves.

Ce qui se joue ici, c'est la survie d'un service public qui respecte ses agents et ses principes !

SUD éducation des Alpes de Haute-Provence tient également à exprimer toutes ses condoléances et sa solidarité aux familles qui ont vu leur enfant, Axel, Luca et Lorenzo, mourir dans le cadre de stage en milieu professionnel. Les réformes successives dans l'Éducation nationale poussent de plus en plus de jeunes dans les entreprises, où iels sont pris·es comme de la main d'œuvre bon marché. Les élèves ne doivent pas être de la chair à patron ! Ces derniers et ces dernières se retrouvent trop souvent dans des situations où le droit du travail n'est pas respecté, exposé·es à des risques professionnels mal évalués et face auxquels ils ou elles ne sont pas formé·es.

Le travail tue ! Et nous ne devons pas l'accepter ! Les élèves qui meurent sur leur lieu de travail restent avant tout des élèves et le Ministère de l'Éducation nationale doit prendre toutes ses responsabilités. Il doit assurer la sécurité et la santé des élèves trop souvent exposé·es aux dangers liés au travail.

L'actualité en cette fin d'année, c'est aussi l'épisode de canicule que nous sommes entraînés à subir. Ce ne sont pas de mesurettes dont l'école a besoin mais d'un véritable plan structurel afin de garantir la santé et de bonnes conditions de travail et d'étude pour l'ensemble des personnels et l'ensemble des élèves.

SUD éducation tient à rappeler en s'appuyant sur le Code du travail article L4121-1 que l'employeur n'est pas uniquement garant de la santé physique des travailleuses et des travailleurs mais aussi de leur santé mentale. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires parmi lesquelles figurent en 3^e point, la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Nous alertons, une fois de plus, sur les manques criants en matière de médecine de prévention dans l'Éducation nationale. Les délais de traitement des situations dans notre département ne sont pas acceptables, laissant les personnels sans réponse à leur demande pendant des mois. De fait, en

l'absence de prise en charge rapide des dossiers, les personnels ne peuvent pas espérer une adaptation de leur poste de travail qui devrait conduire à une amélioration de leurs conditions de travail. Rappelons là aussi qu'il incombe à l'employeur d'adapter les mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes (article L4121-1 du Code du travail).

SUD éducation demande donc qu'une attention particulière soit accordée aux personnels précaires et aux personnes handicapées qui sont les plus exposé·s aux risques psycho-sociaux. D'une manière générale, nous demandons que la santé mentale des personnels soit prise très au sérieux. Nous n'acceptons pas que l'Éducation nationale se contente d'être spectatrice du mal être des personnels au lieu de mettre en place une vraie médecine de prévention avec un suivi régulier comme le prévoit le Décret n° 2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'État.

Les demandes d'entretien auprès de la médecine de prévention doivent être traitées rapidement et les signalements réalisés par le biais des fiches du RSST doivent faire l'objet d'un traitement rapide et d'une réponse personnalisée apportée dans les plus brefs délais.

Pour conclure, force est de constater que les témoignages entendus lors des entretiens menés dans les groupes de travail de la F3SCT-D mettent au grand jour le manque flagrant de communication et l'absence de retour dans le suivi des situations en direction des personnels.

SUD éducation déplore la mauvaise gestion du calendrier des réunions de la F3SCT départementale qui ont conduit les organisations syndicales à devoir s'adapter continuellement au pied levé.

SUD éducation réaffirme la nécessité que la santé et les conditions de travail soient au cœur des préoccupations de l'administration, pour l'écoute et la protection de l'ensemble des personnels.